

CONSEIL DE FACULTE

Procès-verbal de la séance du 26 février 2024

ORDRE DU JOUR

1. Informations du Doyen
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2023
3. Calendrier universitaire 2024/2025
4. Capacité en droit – report séance juin
5. Ouverture et renouvellement de diplômes d'université
6. Renouvellement des tarifs hors DU
 - Tarif d'inscription à l'examen d'entrée de la préparation renforcée ERAGE
 - Tarif d'inscription à la préparation aux concours justice/police
7. Conventions nationale et locale M2 droit notarial/DESN
8. Convention interrégionale des services pénitentiaires Strasbourg Grand Est (sous réserve)
9. Relations internationales
10. Demandes de subvention :
 - Concours Eisenmann, subvention sollicitée par l'association Médiadroit
 - Subvention sollicitée par les étudiants de master 2 Droit public – contrat public
 - Subvention sollicitée pour la création d'une association étudiante pour les étudiants de master 2 Justice Procès Procédure (reportée)
11. Divers

Etaient présents :

Membres de droit et invités :

Madame Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU, doyen de la faculté de droit, de sciences politiques et de gestion

Monsieur Nicolas KILGUS, vice-doyen Relations publiques et insertion professionnelle

Madame Isabelle CARLE, Responsable des bibliothèques Droit

Madame Laure LANDSPURG, responsable administrative adjointe en charge de la scolarité

Madame Arlette LIGEY, responsable administrative

Membres élus :

Collège A

Monsieur Nicolas Chiffлот, Madame Céline Pauthier, Monsieur Christophe Godlewski, Monsieur Etienne Muller, Madame Ariane Perin-Dureau

Collège B

PV approuvé le 17 juin 2024

Madame Sabrina Mraouahí, Monsieur Louis de Fournoux la Chaze, Madame Julie Rondu, Madame Nathalie Rzepecki, Monsieur Thibault de Ravel d'Esclapon, Monsieur Christo Giannopoulos.

Collège BIATSS

Monsieur Nicolas Keller
Madame Fabienne Seibert

Collège Usagers

Madame Emma Betry (AED) – Monsieur Antoine Ansel (AED) – Monsieur Selim Azzi (AED) – Monsieur Matthieu Bellandi (Médiadroit) – Monsieur Henri Sutter (Médiadroit)

Personnalités extérieures :

Madame Paule Thines, représenté par Cédric LUTZ-SORG, Ordre des avocats
Monsieur Christian Brassac, Eurométropole Strasbourg
Monsieur Yvan Jeanneret, Ordre des Experts comptables
Madame Claudine LOTZ, représenté par Maître Gary Ochs, Chambre départementale des notaires du Bas-Rhin

Ayant donné procuration :

Collège A : Monsieur François Duquesne, Madame Bénédicte Girard
Collège B : Monsieur Yves Golder, Monsieur Alexandre Di Giacomo
Collège Usagers : Madame Clara François, Madame Céline Balaur, Madame Alexa-Hang Foulon, Madame Sara Kakhi

1. Informations du Doyen

Madame le Doyen ouvre la séance et remercie l'ensemble des personnes ayant participé aux Journées universitaires et aux Journées Portes Ouvertes pour leur engagement. Elle souligne l'investissement notamment de Monsieur le Professeur Kilgus et de Madame Guénaelle Schorn assistante de direction auprès du doyen, de même celui des associations étudiantes AED et Médiadroit.

Monsieur le Professeur Kilgus porte à la connaissance des membres du conseil la création d'une page LinkedIn « Faculté de droit ». Celle-ci était auparavant détenue par un ancien étudiant de la Faculté. Monsieur Kilgus a contacté celui-ci pour lui proposer de transférer les droits à la Faculté. Il a accepté. Madame le Doyen précise que Monsieur le Professeur Kilgus sera le modérateur de la page.

L'Université va promouvoir, à la demande du MESRI, la réflexion sur les Transitions écologiques et développement social (TEDS) : dans ce cadre, cette nouvelle matière fait partie d'un Mooc déployé par l'Université. La faculté, quant à elle, envisage dans le prolongement de cette nouvelle offre, la création d'un cinéclub en partenariat avec le cinéma Star. Quatre séances seraient proposées aux étudiants de la faculté. Monsieur Thibault de Ravel d'Esclapon a accepté de travailler sur les modalités de réalisation de ce projet.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 27 novembre 2023

Les membres du conseil de Faculté ont approuvé le procès-verbal à l'unanimité.

PV approuvé le 17 juin 2024

3. Calendrier universitaire 2024/2025

Le calendrier universitaire présenté ne suscite pas de difficulté particulière. Il reprend le rythme ordinaire, sur le modèle suivi pour l'année 2019/2020. Néanmoins, une vigilance devra être exercée relativement aux délibérations de troisième année de licence afin de permettre aux étudiantes et étudiants de disposer des relevés de notes pour les candidatures sur MonMaster.

Les membres du conseil de Faculté ont approuvé le calendrier universitaire 2024/2025 à l'unanimité.

4. Capacité en droit

Ce point est reporté à la séance de juin.

5. Renouvellement des diplômes d'université

Une modification est apportée (voir document de travail transmis aux membres du conseil de Faculté) en relation avec la nouvelle offre de formation concernant le DJCE.

Au regard de l'évolution des professions concernées qui requiert un aménagement du programme, le diplôme universitaire des Études juridiques et policières est suspendu au titre de l'année 2024/2025. Toutefois, il sera proposé aux étudiantes et étudiants une préparation spécifique aux concours Justice, Police et Gendarmerie.

Les membres du conseil de Faculté ont approuvé l'ensemble des renouvellements de diplômes universitaires ainsi que la suspension du diplôme universitaire des Études juridiques et policières.

6. Renouvellement des tarifs hors Diplômes universitaires

Le tarif de 400 euros est proposé dans le cadre de la préparation au CRFPA : pas de modification apportée au titre de l'année universitaire 2024/2025.

Le tarif de 200 euros est proposé aux étudiants inscrits à la préparation au CRFPA ainsi qu'à la préparation aux concours Justice, Police et Gendarmerie.

Le tarif proposé pour la préparation aux concours Justice, Police et Gendarmerie, est de 900 euros.

Les membres du conseil de Faculté ont approuvé à l'unanimité ces propositions.

7. Conventions nationales et locales Master 2 Droit notarial / DESN

Madame le Doyen présente trois conventions au vote, fruit de très longues discussions et qui manifestent l'engagement de la profession des notaires à l'égard des étudiants inscrits dans le master droit notarial.

Elle remercie Maître Gary Ochs qui représente le président de la chambre des notaires du Bas-Rhin. A titre exceptionnel lors de cette séance du conseil, il représente également Maître Éric Ricou, président du Conseil Interrégional des notaires des cours d'appel de Colmar et de Metz.

Elle souhaite exprimer sa profonde reconnaissance aux Professeurs Estelle Naudin et Patrice Hilt ainsi qu'à Monsieur Éric Sander, maître de conférences associé, pour la disponibilité qu'ils ont témoigné depuis le mois de juillet 2022.

Madame le Professeur Estelle Naudin, responsable du DSN et Monsieur le Professeur Patrice Hilt, responsable du Master droit notarial présenteront successivement la réforme de cette formation.

A l'issue du décret du 7 octobre 2022 et de l'arrêté du 7 juillet 2023, cette réforme a suscité de nombreux débats. L'objectif est d'aller vers une formation unifiée plus pertinente ; entre la voie universitaire (Master droit notarial) et voie professionnelle (commission de sélection). A partir du 1^{er} septembre 2024, une seule voie pour devenir notaire avec deux modes de sélection : accès au DESN de plein droit pour les étudiants inscrits en master 2 Droit notarial et un accès parallèle par la voie professionnelle. Cette réforme permet une rationalisation des coûts. De plus, cette réforme limitera une disparité dans les territoires notamment sur les volumes horaires des maquettes. Les étudiants pourront prétendre à des contrats de professionnalisation. Les coûts de la scolarité seront pris en charge par l'employeur.

Cette réforme ne concerne pas seulement le DESN ; elle impacte le Master droit notarial. L'arrêté du 5 juillet 2023 impose certaines matières : droit des biens, collectivités territoriales, le statut du notaire, la déontologie, le droit des personnes, le droit de la famille, la sureté personnelle, la fiscalité des entreprises, la transmission d'entreprise. Ces matières ont été revues en lien avec la profession. Le volume horaire augmente de 122 heures CM ainsi la formation passe de 812 heures à 934 heures et toujours à coût constant.

Grâce à la pugnacité de Madame le doyen et à toute l'équipe pédagogique, un accord avec la chambre interrégionale des notaires sur le principe que la profession va absorber chaque année les 122 heures correspondant à 20 000 euros par an. Les étudiants issus d'autres voies auront un module de remise à niveau organisé par l'INFN.

A l'issue du master, les étudiants poursuivront en DESN sur deux années.

La Convention nationale n'a pas donné de marge de manœuvre et aucun aménagement a pu être apporté. Cependant, la Convention complémentaire le permet sur des aspects du droit local. Les enseignements du DESN à Strasbourg intégreront ces aspects. Le DESN sera délivré par l'université. Les examens ont lieu dans les locaux de l'université (les cours se feront essentiellement à l'INFN). Les coûts de surveillances d'examen et de secrétariat sont estimés à 1100 euros par an.

Monsieur le Président Ricou se félicite de ces conventions : nous avons à cœur de poursuivre ce partenariat et d'aider les étudiants dans leur insertion professionnelle dans les métiers du notariat au moyen de stages et de l'alternance.

Le directeur de l'INFN est nommé suite à l'avis de l'INFN. Les responsables des modules seront des universitaires.

La partie « notaire entrepreneur » sera gérée avec l'INFN, qui fera appel à son vivier.

Monsieur le Bâtonnier demande si le statut local du notariat a été conforté par ce texte.

Monsieur le Professeur Hilt précise qu'il s'agit d'une question politique ; l'arrêté 2023 ne parle pas de droit local.

Madame le Doyen indique que dans la convention nationale il est question des spécificités locales.

Madame le Professeur Naudin précise qu'un choix sera possible entre l'anglais et l'allemand.

Monsieur Brassac demande ce qu'il en est du DESN Nancy car il y a des mosellans à l'université de Lorraine.

Selon Madame le Professeur Naudin, il n'y a pas d'information à ce sujet.

Monsieur le Professeur Hilt indique que le concours de droit local y compris pour la Moselle se déroule à Strasbourg. Il précise que le master de droit notarial est géré entièrement par la Faculté.

Monsieur le Bâtonnier s'interroge sur le contenu des questions d'examens notamment en intégrant le droit local.

Madame le Professeur Naudin précise que les spécificités seront portées dans la partie II.

Les membres du conseil de Faculté ont approuvé à l'unanimité.

8. Convention interrégionale des services pénitentiaires

Monsieur le Professeur Nicolas Kilgus présente la convention avec les services pénitentiaires. Cette convention s'inscrit pleinement dans la démarche engagée de longue date en vue d'une meilleure connaissance de cette administration par les étudiantes et les étudiants. Le contenu de la convention porte notamment sur l'ouverture d'un concours souvent mal connu et pas toujours apprécié à sa juste valeur. Cette convention prévoit la préparation des étudiants admissibles à la phase orale. Cette convention permettra également d'offrir des lieux de stage pour les étudiants. Enfin, l'administration pénitentiaire pourra participer aux manifestations telles que la journée des métiers à la Faculté mais également des présentations en amphithéâtres si le calendrier le permet. De plus, concernant les préparations aux concours, l'administration pénitentiaire proposera aux admissibles de prendre contact avec eux pour une visite des sites (également proposée aux étudiants inscrits en master 2 JPP et droit pénal).

Monsieur le Professeur Etienne Muller indique, pour information, que le directeur de la commande publique de cette administration prend un alternant dans le cadre du master 2 Droit public – contrat public.

Les membres du conseil de Faculté seront appelés à se prononcer sur ce point par voie électronique.

9. Relations internationales

Madame le Professeur Peggy Ducoulombier présente le projet BIP : Blended intensive programm.

Il s'agit d'une modalité de financement que les enseignants chercheurs peuvent utiliser. Il s'agit d'un mélange de mobilité virtuelle et physique. Ce projet est porté par Madame le Professeur Juliette Lelieur, organisé par l'université de Timisoara en lien avec l'UAM et l'université du Luxembourg. Il s'agit d'une école d'été qui se déroulerait en 2025 à Timisoara et pourrait être ouverte aux étudiants de master et aux doctorants. Cela ferait l'objet d'une mention au supplément au diplôme. Il est nécessaire de conclure un accord spécifique entre l'université de Strasbourg et celle de Timisoara pour permettre cette mobilité.

Madame le Professeur Peggy Ducoulombier informe que des discussions sont toujours en cours avec Liverpool pour un accord inter-universités géré par la direction des relations internationales.

Madame le Professeur Peggy Ducoulombier indique que nous sommes toujours dans l'attente d'un retour du partenaire concernant l'accord Erasmus avec Grenade.

10. Demande de subventions

- Concours Eisenmann subvention sollicitée par l'association Médiadroit pour un montant de 200 euros. Monsieur le Professeur Chiffot félicite cette manifestation qui s'est déroulée dans la salle de plaidoirie du tribunal administratif, remercie Monsieur le président Faessel et salue les membres du jury. Les plaidoiries étaient d'excellente qualité.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la demande de subvention.

- Subvention sollicitée par les étudiants de master 2 droit public – contrat public : depuis 2023 l'association des étudiants en droit public dispose d'un nom de domaine propre et d'une formule d'abonnement VIP permettant de disposer d'un maximum de fonctionnalités pour le site internet et de lui assurer une visibilité optimale. Afin que la mise en avant des parcours publicistes par ce site puisse perdurer l'association sollicite le conseil de faculté dans le but d'obtenir une subvention couvrant un abonnement

annuel et le nom du domaine à hauteur de 441,54 euros. La prise en charge s'effectuera sur les crédits pédagogiques en lien avec les recettes de l'apprentissage.

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité la demande de subvention.

- Subvention sollicitée pour la création d'une association étudiante pour les étudiants de master 2 Justice Procès Procédures : cette demande est reportée. Madame le Doyen rencontrera prochainement les étudiants de ce parcours.

Madame le Doyen informe les membres du conseil du financement sur des crédits pédagogiques d'un déplacement des étudiants en master de droit européen à Luxembourg (Présentation d'une affaire à la Cour) ainsi que d'un voyage d'études à Londres des étudiants de master de droit bancaire et financier (visite de la City). Elle précise que ce séjour a également été soutenu par des partenaires professionnels du parcours.

11. Divers

Dans le cadre de Strasbourg Capitale mondiale du livre, Monsieur Thibault de Ravel d'Esclapon présente aux membres un événement qui se déroulera les 1^{er} et 8 octobre prochain à la faculté en partenariat avec le conseil de l'Europe. La faculté organisera un Bookswap suivie d'une table ronde.

Point Concours Cassin :

Monsieur Christos Giannopoulos annonce que la faculté accueillera le 22 mars prochain la cérémonie de remise des prix de la 39^{ème} édition du concours Cassin. Il précise qu'un certain nombre de partenaires privés ont répondu aux demandes de subvention afin de pouvoir tenir cette édition.

Point Travaux :

Madame Arlette Ligey informe les membres du conseil que les travaux débuteront le 17 juin prochain. En effet, le permis de construire a été déposé le 17 janvier dernier. Dans un premier temps, les travaux porteront sur un conduit d'aération au niveau des sanitaires de l'aile Nord du bâtiment qui permettront l'aération des futures salles de cours du premier étage et rez-de-chaussée. La centrale incendie sera remplacée en novembre 2024. Les travaux de démolition et d'aménagement de bureaux du deuxième étage se dérouleront cet été.

La remise des clés de cette phase 1 aura lieu début d'année 2025. Dans le prolongement, la phase 2 débutera pour une fin de travaux en 2026.

Point bibliothèque de l'Escarpe :

Madame le Doyen dit avoir rencontré Madame Gemmerlé, directrice du service des bibliothèques de l'Unistra, au sujet de la bibliothèque de l'Escarpe. Elle souligne l'importance qu'il y a de fréquenter ce lieu.

En effet, il est constaté par le service des bibliothèques le peu de fréquentation de cet espace, alors que le nombre d'emprunts, lui, se maintient.

Les élus étudiants soulignent que l'Escarpe ne figure pas sur l'application Affluence et qu'il ne dispose pas non plus d'une réelle visibilité signalétique. Ils indiquent se tenir à la disposition de la direction des bibliothèques pour échanger sur ce point. Ils précisent également que de nombreux étudiants en médecine fréquentent l'Alinéa et qu'il est compliqué pour d'autres de pouvoir accéder à cette bibliothèque. Ils demandent également un élargissement des horaires d'ouverture ainsi qu'un changement pour un mobilier plus ergonomique.

Madame Isabelle Carle, représentante de Madame Martine Gemmerlé au conseil de faculté, indique que la bibliothèque de l'Escarpe est ouverte à tous les étudiants depuis 2019.

Madame le Professeur Céline Pauthier pose la question de savoir ce qui justifierait la fermeture de la bibliothèque de l'Escarpe et quel est le projet ?

Madame Isabelle Carle parle d'une seule bibliothèque de "Droit" pour tous les étudiants. Elle ajoute que l'application Affluence ne calcule pas le taux de fréquentation. A ce jour, les personnes sont comptabilisées manuellement toutes les heures.

Madame le Professeur Ariane Perin-Dureau souligne le fait que les doctorants doivent pouvoir travailler à part. Pour les étudiants de première année, cela peut être en effet intimidant de se rendre en bibliothèque, en présence de doctorants qui peuvent aussi être leurs chargés de TD.

Monsieur Henri Sutter, élu étudiant, souligne le manque de confort à la bibliothèque de l'Escarpe. Il indique par ailleurs que même si la plateforme Affluence ne permet pas de comptabiliser la fréquentation, elle permet de rendre l'Escarpe visible, comme le sont de très nombreuses autres bibliothèques de l'université.

Madame le Professeur Céline Pauthier fait remarquer que l'utilité d'une bibliothèque n'a pas à être envisagée en fonction de la seule fréquentation ; ce n'est pas un échec si la bibliothèque est fréquentée à moitié de sa capacité d'accueil.

Madame le Doyen note qu'il ne lui semble pas qu'il y ait eu quelque investissement depuis 1992, date de l'ouverture de l'Escarpe. Par ailleurs, avant toute décision sur le devenir de la bibliothèque, il est convenu de prendre en compte l'évolution des maquettes de master. Un point doit être réalisé en ce sens avec Madame Gemmerlé.

Madame Julie Rondu indique que la communauté n'avait pas connaissance de l'ouverture de la bibliothèque de l'Escarpe à tous depuis 2019, alors que l'affichage indique que la bibliothèque est accessible uniquement aux doctorants et aux étudiants en master.

Madame Isabelle Carle précise qu'il n'y a aucune décision prise sur le devenir de cet espace à ce jour.

Madame le Doyen dit qu'elle s'entretiendra avec Madame Gemmerlé à cet effet.

Monsieur le Bâtonnier Lutz-Sorg propose la rédaction d'une motion afin de prendre date.

Le conseil de Faculté à l'unanimité convient de la rédaction de cette motion, qui sera soumise au vote des membres du Conseil par voie électronique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h.



Le Doyen,


Jeanne-Marie TUFFERY-ANDRIEU